

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de
L'ETAT DE LA LOUISIANE

2d. CLASSE.

Auditive par l'Etat de la Louisiane
Au profit de l'Eglise Catholique de
Martinville.

Devant être tirée en Novembre

PROSPECTUS.

1 Lot de ...	810,000 est...	810
1 Lot de ...	8,000 est...	8
1 Lot de ...	6,000 est...	6
1 Lot de ...	6,000 est...	6
1 Lot de ...	5,000 est...	5
1 Lot de ...	4,000 est...	4
6 Lots de ...	1,000 est...	6
12 Lots de ...	500 est...	6
150 Lots de ...	100 est...	15
780 Lots de ...	10 est...	7
7800 Lots de ...	6 est...	46

8,760 Lots à \$24,200 billets ; 12
15,600 Blanca à 6 piastres

23,860 billets à 8d.

Dans cette loterie composée de 3 mètres par permutation, il y aura quatre prix avec trois des numéros sur les 30; 936 avec deux, et 7,800 un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun numéro tiré, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 lots, depuis 1 jusqu'à 30 inclusive, seront placés dans une roue le jour de tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux billets qui aura les 1er., 2me. et 3me mètres tirés dans l'ordre dans lequel auront été tirés, aura droit à \$10,00

Et les cinq autres billets qui a les mêmes numéros, dans l'ordre su auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2 : 1 et 2 : 2, 1 et 3 : 2, 3 et 4 : 3, 1 et 2 : 3, 2 et 1.

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros sortis, au jeu trois suivants, 1, 2 et 4, dans quelque ordonnance permutation quelconque, auront droit chaque.

Dans les autres billets au moins deux sortes de numéros ou quelqu'un soit sorti, aura droit à.

Le billet qui a sorti deux des numéros sortis, sauf le 3 et le 4, aura également droit à.

Tous les autres billets au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à.

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.

Tout billet qui aura gagné un ne pourra avoir droit à un moindre qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante après le tirage, et seront sujets à diction ordinaire de 15 pour cent.

J. F. RIBETTI Commissaire

L. POTTIER Administrateur Ayant fourni ce

Tous les ordres devront être fait et seront exécutés avec promptitude et S'adressant à

J. C. VANDYKE—A. No. 106, rue de Chartres

PHARMACIE

DE DUFILHO JR.

En débarquement du navire venant de Marseille, et à vendre sousigne, 2 caisses sucre en sucre, 2 do. en farine, 2 do. sucre, 2 do. eau de rose, double, 1 do. arabeque blanche, 3 barriques do. ordinaire, 1 crème de tartre, une balle sac une do. fleur de guimauve, une do. sucre, une do. gaude, un baril épicé, 1 contenant diverses essences, 6 balles sucre, une caisse étamée d'Alep, une caisse de turbit, &c.

DUFILHO

rue de Chartres,

TOUTES les personnes qui font la succession de feu sieur Je criste, sont priées de vouloir bien faire copier dans la quinzaine, en mains du sousigne, exécuteur testa taire, demeurant en cette ville, Place me, à l'effet d'éviter toutes pour cause ; et toutes les personnes quelles la succession dudit défunt devoir, sont également pries de connaître au sousigne, dans le délai mois, leurs titres, et le montant créancier.

J. GAUT

1er Sept.

A VENDRE, en débarquement de la guillote Ménélik, capitaine Mazel, 4 balles soieries boucane crème de tartre, 3 do. verdigris.

1 sept H. Perret & Charbonnet,

1er Sept.

J. GAUT

1er Sept.

<